

01 Mar 2024 -08:40

Ile énergétique Princesse Elisabeth : de la conception à la construction

Ce vendredi 1er mars, l'AR qui octroie à Elia la concession domaniale pour la construction et l'exploitation de l'île énergétique Princesse Elisabeth sera présenté au Conseil des ministres. La concession domaniale est accordée au gestionnaire de réseau Elia pour une période de 40 ans, renouvelable.

Par ailleurs, l'île énergétique a été sélectionnée pour recevoir un subside de 3,7 millions d'euros de la Commission européenne dans le cadre du programme LIFE. Ce subside sera spécifiquement dédié à créer un environnement propice à la nidification et à l'installation des oiseaux.

Il s'agit d'une nouvelle étape vers la construction (imminente) de l'île énergétique Princesse Elisabeth. Une fois la concession domaniale accordée, la préparation du chantier de construction en mer peut débuter. Cette concession domaniale est accordée pour une période de 40 ans, renouvelable. L'île énergétique est installée pour au moins un siècle.

L'île Princesse Elisabeth, une première mondiale, est une île artificielle qui sera située à 45 km des côtes belges. L'île énergétique est une extension du réseau électrique en mer du Nord. Elle reliera les parcs éoliens offshore à la terre ferme et établira de nouvelles connexions avec les parcs offshore des pays voisins de la mer du Nord, comme le Danemark et le Royaume-Uni.

Le calendrier actuel prévoit la mise en place des caissons en 2024 et 2025, avec la pose de 8 à 12 caissons en 2024. L'infrastructure électrique sera installée après les travaux sur l'île elle-même. La construction de l'île sera terminée en 2026.

Inspiré par la nature : une subvention de 3,7 millions d'euros via le programme européen LIFE.

Avec le [projet Nature inclusive design de l'île énergétique](#), la durabilité et le respect de la vie marine ont occupés une place centrale tout au long de la conception de l'île énergétique. "Nous passons de blocs de béton empilés à une structure qui accueille la vie marine, à la fois au-dessus et en dessous de l'eau", déclare Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie.

En novembre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé un subside de 10 millions d'euros pour le co-financement des mesures sous-marines, spécifiquement pour les lits de gravier et tapis de pierre.

Pour les mesures non immergées, une demande de subsides avait été introduire auprès de LIFE, l'instrument de financement de l'UE pour l'environnement et l'action climatique.

Cette semaine, la Commission a annoncé avoir sélectionné l'île énergétique dans le cadre de cet appel : un subside de 3,7 millions sera donc spécifiquement alloué pour le projet NID4BIRDLIFE, qui met l'accent sur les oiseaux. Grâce à ce subside, la structure de base de l'île (constituée de caissons en béton) sera équipée pour imiter une falaise et offrir aux oiseaux des opportunités de nidification dans la zone supratidale (à hauteur des vagues). L'accent est mis sur la mouette tridactyle (*Larus tridactylus*), qui figure sur la liste rouge des oiseaux menacés.

Le projet sera réalisé par le consortium KBIN (Institut royal des Sciences naturelles de Belgique) ; INBO (Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek) ; Renewables Grid Initiatives et Elia.

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie : "La Belgique démontre qu'énergies renouvelables et biodiversité vont de pair. Nous construisons la première île énergétique au monde en tenant compte de la vie marine. Le gouvernement fédéral se donne les moyens pour faire de l'île Princesse-Élisabeth une île énergétique respectueuse de la nature et pour, plus globalement, renforcer la biodiversité en mer du Nord belge. Cela est possible grâce à quelques ajustements intelligents de la conception de l'île, réalisés avec la collaboration des associations de protection de la nature. Des oiseaux marins, d'innombrables poissons, des huîtres, des moules, des algues et des anémones de mer : la vie grouillera au-dessus et au-dessous de l'île énergétique. La Belgique donne ainsi le ton à de nombreux projets futurs en mer du Nord, au cœur des ambitions européennes en matière d'éolien en mer."

Paul Van Tighelt, ministre de la mer du Nord : "Avec cette concession domaniale, nous franchissons aujourd'hui une étape importante dans le développement de la deuxième zone éolienne en mer, la zone Princesse Élisabeth. Les entreprises belges pionnières dans les techniques innovantes pour produire de l'énergie verte et durable en mer. La construction de l'île commencera cette année et devrait être achevée en 2026. En 2028, les premières nouvelles éoliennes seront mises en service."

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be